Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 09/02/2026

PURE TEA rappelle Blue Matcha



- Noms des modèles ou références concernés : **Blue Matcha**
- Marque : **Pure Tea**
- **GTIN 3760435280114 Lot Tous les lots Date de durabilité minimale entre le 09/02/2026 et le 18/12/2026**
- Conditionnements : **Sachet de 50gr**
- Date début/fin de commercialisation : **du 03/11/2025 au 09/02/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Site web : pure-tea.co**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **La fleur de pois papillon (Clitoria ternatea) est considéré comme un nouvel aliment et ne figure pas sur la liste de l'Union (règlement d'exécution (UE) n°2017/2470).**
- Risques encourus par le consommateur : **Présence de substance interdite**
- Description complémentaire du risque : **L'agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA) a soulevé certains dangers sanitaires du fait de la présence, notamment, de cyclotides.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 28 février 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0170928125**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre